



Gazette
de la Compagnie Des Experts de Justice
Près la Cour d'Appel de Toulouse

Numéro Quarante-et-Un

PEAUGER Vivian +33 620 512 989
Secrétariat Général Adjoint Gzt 21/41
www.expert-judiciaire-tlse.org



N° déclaration Préfecture : W 31 301 8230
adresse postale : 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE
secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org

Sommaire

Édito

- Le mot du Président.....3

Évènements

1. Assemblée Générale.....4
2. La formation ARCADIE5
3. Report du Colloque au 18 novembre 2021 : « L'Expert entre le Fait et le Droit »..7

Divers

4. Rapports annuels d'activité et de formation8
5. Congrès 202011
6. Règle de comportement11
7. Rappel des gestes barrières11



Le mot du Président



Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Mesdames et Messieurs les Avocats,
Mesdames et Messieurs les Experts de Justice,
Chers collègues,

Il est de coutume, en ces premiers jours de l'année, de présenter ses vœux à tous ses parents, amis, collègues, et autres relations. Et dans ce contexte aussi morose, permettez-moi de me faire assister par de vieilles connaissances, livresques bien sûr, issues de la mythologie grecque, toujours aussi riche en symboles.

La première : THEMIS, fille du Ciel et de la Terre, tante et deuxième épouse de ZEUS, donna entre autres descendances : les HEURES. Et parmi celles-ci il y eut la déesse DIKE, qui signifie : « Justice », et qui portait l'esprit d'ordre moral et de jugement objectif, fondé sur les coutumes et les normes extraordinaires nécessaires à la régulation de la vie sociale ; le tout basé sur une vertu essentielle : « l'esprit d'Équité ».

La deuxième : HYGEE, fille d'ASCLEPIOS, dieu de la médecine, et d'EPIONE, déesse de la santé, de la propreté et de l'hygiène. Elle représentait la santé préservée et symbolisait également la médecine préventive. Elle personnifiait l'instinct de la vie en soutenant les forces des mortels et en les prévenant de la maladie.

Et compte tenu de leurs attributions respectives et de l'actualité sanitaire qui préoccupe l'ensemble de la planète jusqu'à notre propre nombril, permettez-moi de ne pas résister à la tentation de les associer dans un esprit « d'Équité » et de « Santé publique ».

En effet l'équité se rapporte aussi bien à l'impartialité dans l'allocation des ressources que dans le traitement des résultats entre les différents individus, comme l'accès aux soins pour tous, quelques soient les facteurs comme : le lieu, l'ethnicité ou l'âge. Cela implique aussi la solidarité des mieux lotis afin de pouvoir améliorer ou préserver la santé et le bien-être de tous.

Aussi permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous, sans distinction de fonction et de qualité, mais de tout mon cœur, tous mes vœux de bonne santé dans un monde où règnent la paix et la justice.

Charles CROUZILLAC
Président de la Compagnie des Experts
près la Cour d'appel de TOULOUSE



LE MOT DU PRESIDENT



Gzt 21/41

www.expert-judiciaire-tlse.org

N° déclaration Préfecture : W 31 301 8230
adresse postale : 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE

secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org

3

1. Assemblée Générale

L'assemblée générale de la compagnie aura lieu le 15 avril 2021.

2021 est une année d'élection pour l'équipe qui sera amenée à la conduire. Les experts inscrits et à jour de leur cotisation peuvent faire acte de candidature.

Un courrier accompagné d'une lettre de motivation devra être envoyé avant le 12 février 2021 à 12H au secrétaire général de la Compagnie :

Yves BADUEL

165, chemin de la Tuilerie 31330 MERVILLE

ybaduel.expert@orange.fr

Le 12 février, nous espérons pouvoir, compte tenu des circonstances liée au COVID, vous adresser la convocation à l'assemblée générale.

Un conseil d'administration en présentiel, nous le souhaitons tous, est prévu pour le jeudi 11 mars 2021 à 18H.



2. Formation ARCADIE – 1^{er} semestre 2021

Vendredi 29 janvier 2021 (9H – 13H) :

LE DOMMAGE CORPOREL CHEZ L'ENFANT

Lieu : Faculté de Médecine – Laboratoire de médecine légale

Vendredi 5 février 2021 (9H – 13H) :

LE PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE

Lieu : ARAPL Grand Sud – 13 Avenue Jean Gonord – 31500 TOULOUSE

Jeudi 11 février 2021 (9H – 13H) :

POSTURE DES INTERPRETES TRADUCTEURS LORS DE MISSIONS MEDICALES

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

Vendredi 12 février 2021 (9H – 13H) :

LES PARTICULARITES DE L'EXPERTISE CIVILE EN BATIMENT

Lieu : ARAPL Grand Sud – 13 Avenue Jean Gonord – 31500 TOULOUSE

Vendredi 5 mars 2021 (9H – 13H) :

LES DEVOIRS DE L'EXPERT ENVERS LUI-MEME, ENVERS LES AVOCATS, ENVERS LES JUSTICIABLES ET ENVERS LES MAGISTRATS

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

Mercredi 10 mars 2021 (8H30 – 10H) :

LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES, FISCALES, JURIDIQUES ET SOCIALES DE L'EXPERT JUDICIAIRE

Lieu : ARAPL Grand Sud – 13 Avenue Jean Gonord – 31500 TOULOUSE

Vendredi 12 mars 2021 (9H – 13H) :

LES ECRITS DES OPERATIONS D'EXPERTISE : LES DIRES, LES NOTES ET LES COMPTES RENDUS DE REUNIONS, LA GESTION DES PIECES ET DOCUMENTS

Lieu : ARAPL Grand Sud – 13 Avenue Jean Gonord – 31500 TOULOUSE

Vendredi 12 mars 2021 (9H – 13H) :

AU CHOIX PREALABLE : EN DISTANCIEL OU PRESENTIEL

LA DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE D'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE VIA LE SYSTEME OPALEXE

Lieu : ARAPL Grand Sud – 13 Avenue Jean Gonord – 31500 TOULOUSE

Vendredi 19 mars 2021 (9H – 12H) :

DEONTOLOGIE DU MEDECIN EXPERT

Lieu : Faculté de Médecine – Laboratoire de médecine légale

Vendredi 26 mars 2021 (9H – 13H) :

L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE

Lieu : ARAPL Grand Sud – 13 Avenue Jean Gonord – 31500 TOULOUSE

Jeudi 1^{er} avril 2021 (9H – 17H) :

LES REUNIONS D'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE : JEUX DE ROLES, GESTION DES CONFLITS ET SOLUTIONS

Lieu : ARAPL Grand Sud – 13 Avenue Jean Gonord – 31500 TOULOUSE

Vendredi 2 avril 2021 (9H – 13H) :

LA LOI SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) : APPLICATION AUX EXPERTS, COMMENT SAUVEGARDER LES DONNEES JUDICIAIRES ET SECURISER LES FICHIERS INFORMATIQUES ?

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

Vendredi 9 avril 2021 (9H – 13H) :

L'EXPERTISE EN MATIERE PENALE : PARTICULARITES ET DIFFERENCES AVEC L'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

Jeudi 15 avril 2021 (8H30 – 10H) :

LA GESTION DES DELAIS DURANT LES OPERATIONS D'EXPERTISE

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

Vendredi 16 avril 2021 (9H – 13H) :

EVALUATION DES SEQUELLES DES TRAUMATISMES CRANIENS LEGERS

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

Vendredi 7 mai 2021 (9H – 13H) :

AU CHOIX PREALABLE : EN DISTANCIEL OU PRESENTIEL
LA DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE D'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE VIA LE SYSTEME OPALEXE

Lieu : ARAPL Grand Sud – 13 Avenue Jean Gonord – 31500 TOULOUSE

Vendredi 7 mai 2021 (9H – 13H) :

LA GESTION FINANCIERE DE L'EXPERTISE

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

Vendredi 21 mai 2021 (9H – 17H) :

LES INTERVENTIONS ORALES DE L'EXPERT DEVANT LES MAGISTRATS EN MATIERE PENALE – JEUX DE ROLE ET GESTION DES DIFFICULTES

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

Vendredi 28 mai 2021 (9H – 13H) :

LE RAPPORT DE L'EXPERT


Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

3. Report du Colloque au 18 novembre 2021 : « L'Expert entre le Fait et le Droit »

Nous avons décidé, en conseil d'administration, de reporter le colloque au 18 novembre 2021.


L'équipe qui gère l'évènement se mobilise pour vous.

L'espace VANEL a confirmé son accord.



ARCIDIE
ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE LA FORMATION DES EXPERTS
ET AUTRES TECHNICIENS
JUDICIAIRES

**COLLOQUE
MAGISTRATS AVOCATS EXPERTS**




COMPAGNIE DES EXPERTS
TOULOUSE

L'EXPERT, ENTRE LE FAIT ET LE DROIT

Jeudi 18 novembre 2021 à Toulouse

Médiathèque José CABANIS
ESPACES VANEL



Compagnie des Experts de Justice près la cour d'appel de TOULOUSE

Adresse postale : Chez le secrétaire général Yves Baduel
165 chemin de la Tuilerie – 31330 MERVILLE
Téléphone : 05 34 26 30 39 – Email : secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.

Divers

4. Rapports annuels d'activité et de formation



Toulouse, le 15 janvier 2021

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE TOULOUSE

Le premier président

Le procureur général

Madame ou Monsieur l'expert

OBJET: Service des experts, rapport annuel

P.J: Cadres types de rapports annuels d'activité et de formation

Conformément aux dispositions de l'article 23 du décret 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, nous avons l'honneur de vous rappeler que la loi vous fait obligation de nous faire parvenir tous les ans, avant le **1^{er} mars 2021** :

– un rapport d'activité renseigné dans le format du cadre joint comprenant le nombre de rapports que vous avez déposés au cours de l'année précédente, pour chacune des expertises en cours, la date de la décision qui vous a commis, l'indication de la juridiction qui vous a désigné, le délai imparti pour le dépôt du rapport, les éventuelles prorogations accordées ainsi que, le cas échéant, les motifs de retard,

– un rapport des formations que vous avez suivies au cours de l'année écoulée en précisant le nom des organismes qui les ont dispensées, en joignant les attestations de formation délivrées.

Nous vous rappelons que même si vous n'avez pas été désigné cette année ou que vous n'avez pas effectué d'action de formation, vous devez tout de même nous transmettre un état néant.

Ces deux rapports annuels d'activité et de formation doivent nous être transmis par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante :

experts.ca-toulouse@justice.fr

Nous vous invitons à faire en sorte que les rapports annuels auxquels vous êtes tenu nous soient bien adressés dans les formes et délais légaux, sans autre demande de notre part et nous vous rappelons que le non respect de ces obligations peut avoir des conséquences sur le principe même de votre inscription.

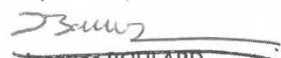
Nous profitons du présent courrier pour vous rappeler que vous devez privilégier, pour les expertises en matière civile, l'usage de la plate-forme « OPALEXE » qui permet une gestion dématérialisée et sécurisée des échanges tout au long du déroulement des opérations d'expertise et la transmission du rapport.

Dans l'attente, veuillez agréer Madame, Monsieur l'expert, l'assurance de notre considération distinguée.

Le procureur général


Franck RASTOUL

Le premier président


Jacques BOULARD

DIVERS



Gzt 21/41

www.expert-judiciaire-tlse.org

N° déclaration Préfecture : W 31 301 8230
adresse postale : 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE

secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org

8

ETAT DÉTAILLÉ DES RAPPORTS DÉPOSÉS au cours de l'année
REMPILIR UN ÉTAT PAR SPÉCIALITÉ (pour les traducteurs-interprètes : différencier les rubriques interprétariat et traduction)
article 23 du décret du 23 décembre 2004
AFFAIRES CIVILES

Nom		
Prénom		
Branche, Rubrique, Spécialité	Code nomenclature	Libellé

Juridiction et qualité du juge <small>(ex : TGI Toulouse : JAF)</small>	N° de répertoire civil ou n° de parquet et nom des parties	Date de la décision	Délai imparti pour le dépôt du rapport	Si prorogation(s) : délai(s) imparti(s) et date(s)	Date de dépôt du rapport définitif	Observations <small>(ex : interprétariat ou traduction...)</small> Toujours préciser le motif de la prorogation du délai

ETAT DÉTAILLÉ DES RAPPORTS DÉPOSÉS au cours de l'année
REMPILIR UN ÉTAT PAR SPÉCIALITÉ (pour les traducteurs-interprètes : différencier les rubriques interprétariat et traduction)
article 23 du décret du 23 décembre 2004
AFFAIRES PÉNALES

Nom		
Prénom		
Branche, Rubrique, Spécialité	Code nomenclature	Libellé

Juridiction et qualité du juge <small>(ex : TGI Toulouse : JAP)</small>	N° de répertoire civil ou n° de parquet et nom des parties	Date de la décision	Délai imparti pour le dépôt du rapport	Si prorogation(s) : délai(s) imparti(s) et date(s)	Date de dépôt du rapport définitif	Observations <small>(ex : interprétariat ou traduction...)</small> Toujours préciser le motif de la prorogation du délai

FORMATIONS suivies par l'expert au cours de l'année
(article 23 du décret du 23 décembre 2004)

FORMATIONS SUIVIES

Nom		
Prénom		
Branche, Rubrique, Spécialité	Code nomenclature	Libellé

Merci de joindre les justificatifs de ces formations
Attestations de présence

Date	Objet	Organismes organisateurs	Observations éventuelles

5. Congrès 2020

Faute d'avoir pu enfin tenir notre manifestation, les inscriptions au colloque de 2020 ont été annulées.

Les experts ayant payé, qui ne se sont pas encore fait rembourser, doivent impérativement appeler le secrétaire général d'ARCADIE pour donner leur RIB, nécessaire au remboursement.

6. Règles de comportement

Nous même, Experts judiciaires, ayant accepté de défendre une partie, il est conseillé, par courtoisie, de prévenir l'Expert Judiciaire nommé par le Tribunal, pour l'informer de votre présence au côté d'une partie.

7. Rappel des gestes barrières

